

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 171.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

- En exercice : 89
- Présents : 53
- Votants : 71 (18 procurations)
- Suffrages exprimés : 69 (66 pour, 3 contre et 2 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à La Maison Pour Tous de Lagrand (commune de Garde-Colombe), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS représentée par M. Régis RIOTON à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : Mme Elisabeth DEPEYRE représentée par son suppléant, M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration
 - Mme Martine GARCIN représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
 - M. Michel JOANNET représenté par Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GALVET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY représenté par Mme Marilyne RICHAUD à qui il a donné procuration
 - Mme Marilyne RICHAUD
- Pour la commune de Monêtier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR représentée par Mme Cécile LIOTARD à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain MARTINASSO
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX

- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY représenté par son suppléant, M. Alain MONTAY
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD représentée par M. Gérard TENOUX à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE représenté par Mme Annick REYNAUD-FREY à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Cécilia LOUVION représentée par Mme Christiane GHERBI à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Sylvain JAFFRE
 - M. Patrick CLARES
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Patricia SOUGEY LARDIN
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHÜLER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX représentée par Mme Ghislaine OLIVE à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant M. Jean-Claude GERMAIN

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Pierre SEINTURIER
 - Mme Michèle MAFFREN
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP

- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Serres : Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Cyril DERDICHÉ
 - M. Franck PERARD
 - Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET

ORDRE DU JOUR : Convention d'objectifs et convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association l'Ile aux Enfants / Années 2026-2027

Par délibération n° 316.17 du 19 décembre 2017, au titre de la compétence optionnelle « action sociale », le conseil communautaire a défini d'intérêt communautaire la gestion du pôle « Petite enfance » du Serrois.

A ce titre, la CCSB développe une politique publique portant sur l'accueil et le développement des jeunes enfants pour favoriser l'installation des familles sur le territoire.

Dans ce cadre, une convention d'objectifs est établie avec l'association l'Ile aux Enfants.

Les différents modes d'accueil intégrés au projet mis en œuvre par l'association sont les suivants :

- un équipement d'accueil des jeunes enfants (crèche de Serres) ;
- un accueil collectif de mineurs extrascolaire : (pendant les vacances scolaires) et périscolaire (le mercredi) ;
- un Relais Parents-Enfants (RPE) itinérant (sur Garde-Colombe, Laragne, Lazer, Le Poët, Monêtier-Allemont, Rosans, Serres, Val Buëch Méouge) ;
- un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant (sur Laragne et Serres).

La convention en cours arrivera à son terme au 31 décembre 2025.

Il est donc proposé d'établir une nouvelle convention d'objectifs pour une durée de 2 ans, sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027. Pendant cette période, à la suite des orientations définies dans le cadre du projet de territoire, il a été convenu de travailler sur un retour de la compétence « pôle petite enfance du Serrois » aux communes concernées pour le 1^{er} janvier 2028.

Les montants des subventions qu'il est proposé de verser à l'association l'Ile aux Enfants au titre des années 2026 et 2027 sont les suivants :

Année 2026	Crèche	Accueil extrascolaire	Accueil périscolaire	LAEP	RPE	Parentalité	Total
Subvention maximale	92 652 €	40 612 €	24 514 €	10 657 €	6 062 €	0 €	174 497 €
Coût annuel de l'action	453 104 €	61 972 €	36 515 €	29 647 €	42 305 €	9 853 €	633 396 €

Année 2027	Crèche	Accueil extrascolaire	Accueil périscolaire	LAEP	RPE	Parentalité	Total
Subvention maximale	92 389 €	40 831 €	24 801 €	10 776 €	6 214 €	0 €	175 011 €
Coût annuel de l'action	458 203 €	62 555 €	36 749 €	29 926 €	42 925 €	10 014 €	640 373 €

En parallèle, il est proposé de renouveler la convention relative à l'occupation temporaire par l'association l'Ile aux Enfants du bâtiment « pôle petite enfance » (situé à Serres), qui fait partie du domaine public de la CCSB.

Cette convention serait renouvelée pour la même durée que la convention d'objectifs, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

En vertu de l'article L. 2122-1-3 du Code Général des Propriétés des Personnes Publiques, étant donné les caractéristiques techniques et fonctionnelles et les spécificités de l'affectation du bâtiment, cette occupation ne fait pas l'objet d'une publicité.

Cette occupation du domaine public aurait toujours lieu à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association l'Ile aux Enfants pour les années 2026 et 2027 ;
- accepte les montants des subventions à allouer à l'association l'Ile aux Enfants pour la période 2026-2027 et prévoit les crédits nécessaires au budget général de la CCSB ;
- approuve la convention 2026-2027 valant occupation temporaire du domaine public par l'association l'Ile aux Enfants ;
- autorise le président à signer ces 2 conventions, ainsi que tous les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 29 DEC. 2025